

**Le 16 décembre 2016**

[Traduction]

**Le président :** Nous allons surveiller l'horloge.

### **Immersion en français**

**M. Higgs :** L'horloge est repartie. Je ne sais pas comment nous allons poursuivre aujourd'hui la période des questions après tout le grand talent qui a été révélé. Il a certainement été intéressant d'écouter tout le processus.

Je vais poursuivre. Je ne décevrai personne en ce qui concerne le thème. Nous ferons preuve de constance, comme je le fais depuis le début. Il y aura un petit changement pour parler du lien avec... À de nombreuses reprises, les réponses du premier ministre se rapportaient au rapport réalisé en 2012. Le premier ministre a répété deux arguments pour justifier le rétablissement en 1<sup>re</sup> année du point d'entrée au programme d'immersion précoce en français. D'abord, il s'agissait d'une promesse électorale, et, ensuite, c'était une recommandation tirée d'un rapport de 2012 que nous avons commandé quand nous étions au pouvoir. Si le premier ministre entend avoir de la crédibilité en ce qui a trait au deuxième argument, il ne verra aucun inconvénient à nous communiquer des renseignements ce matin, à commencer par la publication de son plan stratégique pour l'immersion en français. Le premier ministre peut-il fournir le plan stratégique soit sous forme de publication imprimée ou électronique? Le plan peut-il être communiqué? Oui ou non? Merci.

**L'hon. M. Gallant :** Je tiens, moi aussi, à prendre un instant pour remercier les trois parlementaires de leurs très intéressants, et par moments très drôles, poèmes et chansons. Nous sommes effectivement reconnaissants de ce qu'ils font chaque année pour que nous terminions les travaux dans une ambiance très festive. Le poste au Cabinet du député de Kent-Sud n'est pas du tout en danger, mais le député a sans aucun doute facilité mes remaniements futurs.

Pour revenir à la période des questions et clarifier une chose que le chef de l'opposition vient de dire, il importe de noter, quand nous discutons de notre décision de rétablir en 1<sup>re</sup> année le point d'entrée au programme d'immersion en français, que la décision se fonde vraiment sur le rapport et sur l'avis de beaucoup de gens du Nouveau-Brunswick qui ont fait valoir, durant plusieurs années, pourquoi ce rétablissement devait avoir lieu. En ce qui concerne la promesse électorale, j'ai présenté cet argument pour expliquer pourquoi c'était le bon moment d'agir ainsi.

**M. Higgs :** Si le changement du point d'entrée au programme d'immersion précoce se fonde en réalité sur plus qu'une promesse électorale et s'il se fonde sur le rapport de 2012, le premier ministre pourrait-il prendre la parole pour expliquer à la Chambre et aux parents, qui sont



préoccupés par les décisions qu'ils doivent prendre au tout début de l'année scolaire, les détails du plan du gouvernement en matière de recrutement du personnel enseignant et de son plan visant les ressources humaines pour appuyer un tel changement? Évidemment, une des choses que nous entendons très souvent de la part du personnel enseignant ou des parents... Nous en sommes témoins dans le système. Les enseignants sont souvent affectés à des postes et ne peuvent pas enseigner les matières pour lesquelles ils ont reçu une formation. Ils se déplacent au sein du système pour pourvoir les postes vacants, mais ils n'ont pas nécessairement le niveau d'expertise requis dans certaines matières. Est-ce possible de communiquer les détails du plan de recrutement? Sommes-nous vraiment en mesure d'affecter aux bonnes matières les bons enseignants qui possèdent la formation appropriée?

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, simplement pour clarifier, quand nous disons que nous basons la décision sur le rapport, bien sûr, c'est ce que nous faisons, mais nous tenons aussi compte d'un grand nombre d'autres conversations, discussions et débats qui ont eu lieu publiquement dans notre province pendant plusieurs années. De plus, je tiens à souligner encore une fois que, lorsque je dis que nous avons fait une promesse électorale, la raison pour laquelle je la mentionne, c'est que, parfois, l'opposition fait valoir que le changement était inattendu. À mon avis, si nous disposons d'un rapport de 2012... Je devrais ajouter que nous discutons de la question bien des années avant le rapport. Nous avons ensuite fait une promesse en 2014. Nous y donnons maintenant suite. Il s'agissait davantage de réfuter l'idée voulant que la décision soit surprenante ou inattendue.

En ce qui concerne les ressources, et je suis certain que le chef de l'opposition peut comprendre, nous avons besoin d'avoir une meilleure idée du nombre de personnes qui s'inscriront au programme d'immersion en français en 1<sup>re</sup> année. Nous pouvons toutefois vous assurer que nous veillerons à affecter les ressources appropriées et à faire les bons investissements pour que ce soit une réussite.

**M. Higgs** : Bien sûr, au moment où nous mettons en oeuvre un programme d'études dans n'importe quel domaine, la préoccupation est... Nous en avons beaucoup parlé sous l'angle de la stabilité et du besoin qui existe à cet égard. Pour revenir au rapport de 2012, le premier ministre veut que les parents du Nouveau-Brunswick le croient quand il dit que le changement de l'immersion précoce se fonde partiellement sur un rapport de 2012 et partiellement sur la plateforme électorale.

Les plateformes électorales sont souvent élaborées à une fin précise : les élections. J'en ai été témoin, et nous l'avons tous fait. Il arrive, après les élections, qu'on se demande : Comment en suis-je arrivé là, et quels sont les faits qui appuient maintenant la promesse que j'ai faite? Si les faits n'existent pas, on oserait croire que nous pourrions tous examiner la situation et dire qu'il pourrait se passer autre chose. Si c'est le cas, le premier ministre devrait être en mesure de donner à la Chambre et à la population du Nouveau-Brunswick un aperçu complet du temps d'enseignement selon les différents niveaux scolaires ainsi que les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires relativement à l'immersion en français. Le premier ministre pourrait-il fournir des renseignements qui aideraient à clarifier le sujet? Merci.



[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous avons basé notre décision d'après un rapport rédigé en 2012. Nous avons fait une promesse électorale à l'effet que le point d'entrée de l'immersion précoce en français serait en place dès la 1<sup>re</sup> année. La raison pour laquelle je dis cela, c'est que je veux réfuter le point que cette décision devrait être une surprise pour les gens du Nouveau-Brunswick et pour l'opposition. Cela fait quand même bien des années que nous parlons de l'immersion précoce en français, et cela fait bien des années que, dans la province, un rapport indique que l'on devrait établir l'immersion française précoce en français dès la 1<sup>re</sup> année. Bien sûr, nous avons pris cet engagement en 2014 ; alors, je ne pense pas que cette décision devrait être une surprise pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Pour ce qui est des ressources et des investissements que nous allons faire pour que cette démarche soit un succès, il est important de connaître combien de jeunes seront inscrits dans le programme, et c'est en raison de cela que nous avons bien hâte de voir les chiffres préliminaires qui vont nous aider à faire les investissements nécessaires pour que ce programme soit un succès dans la province.

[Traduction]

**M. Higgs** : Je pense que la question a toujours porté sur la façon dont nous comparons ce que nous connaissons au sein du système afin de pouvoir prendre appui sur les expériences acquises dans le passé et d'améliorer le système. Nous avons tous vu des changements entraîner la suppression d'un programme, même si celui-ci fonctionnait bien, pour qu'un autre programme soit privilégié ; les répercussions se font une fois de plus sentir dans les classes.

Nous soutenons que le changement prévu à l'immersion précoce n'est motivé que par des raisons politiques, car la mesure figurait dans la plateforme libérale. Oui, elle figurait dans la plateforme. Nous ne le nions pas. La mesure ne figurait pas dans notre plateforme, car nous étions préoccupés par le moment choisi et nous voulions d'abord voir les résultats du programme débutant en 3<sup>e</sup> année et établir un plan. Je donne au premier ministre l'occasion de prouver que nous sommes dans l'erreur. Le premier ministre n'a toujours pas appuyé son affirmation, c'est-à-dire que le changement a lieu, en partie, pour des raisons politiques et en réponse à un rapport datant de 2012.

Le premier ministre est-il prêt à faire connaître, de façon précise, l'échéancier et le plan concernant la révision du programme d'études en immersion? Si le premier ministre pouvait fournir les renseignements en question, sur papier ou de façon électronique, ceux-ci pourraient servir de point de départ pour appuyer son affirmation, soit que le changement n'est pas motivé seulement par des raisons politiques. Le premier ministre peut-il faire connaître ces renseignements, oui ou non? Merci.



[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, je ne comprends pas pourquoi le chef de l'opposition semble donner l'impression qu'il s'agit d'une décision politique, ce qui n'est aucunement le cas. En effet, il s'agit d'une décision qui a été prise en nous basant sur un rapport qui a été sanctionné par son gouvernement lorsqu'il était le ministre des Finances. Deux anciens ministres de l'Éducation de deux différents gouvernements, c'est-à-dire d'un gouvernement conservateur et d'un gouvernement libéral, ont travaillé ensemble et ont écouté les gens. Ils ont consulté des centaines de personnes du Nouveau-Brunswick et ont fait la recommandation très claire que l'immersion précoce en français devait être mise en place dès la 1<sup>re</sup> année ici, dans la province.

Je comprends que le chef de l'opposition aimerait dire aux gens qu'il s'agit d'une décision politique, mais ce n'est pas le cas. Notre décision a été basée sur le rapport et selon bien des experts et des personnes du Nouveau-Brunswick qui disent que, dès la 1<sup>re</sup> année, le plus tôt possible en effet, c'est ce qu'il y a de mieux pour les enfants d'apprendre une deuxième langue.

[Traduction]

**M. Higgs** : Je pense que le problème tient toujours au fait que les rapports sont rédigés de manière très sélective et mettent beaucoup l'accent sur un sujet en particulier. Dans ce cas-ci, le sujet était : Bon, quand vaut-il mieux commencer l'immersion en français? Cependant, compte tenu de tous les autres problèmes liés à la salle de classe, le rapport ne traite pas des autres problèmes, ni des autres matières — les mathématiques, les sciences —, ni des domaines où bien des difficultés se posent aussi. Le rapport ne visait pas à remédier à la question du cloisonnement ni de la composition des classes. Tous ces facteurs doivent être considérés dans la prise de décisions. Très souvent, cela pose problème au moment de choisir un sujet de manière sélective et d'affirmer : D'accord, nous y voici. Tous les autres facteurs ne sont pas considérés; c'est là le défi.

Quant à la formation, le moment serait bien choisi pour demander si un plan de formation et de perfectionnement professionnel est en place pour le personnel enseignant en immersion. Un délai permettrait certainement d'accorder plus de temps à la formation du personnel enseignant actuel. Dans le rapport, il est recommandé d'avoir une période de formation. La mise en place de tous les éléments mentionnés y est recommandée. Le premier ministre peut-il nous faire part du plan à ce moment-ci? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Je crois comprendre où le chef de l'opposition veut en venir, mais je pense qu'il est d'abord important de noter que c'est son gouvernement, au sein duquel il était ministre des Finances, qui a approuvé et commandé le rapport. Les gens du gouvernement précédent sont ceux qui ont établi les critères pour la préparation du rapport. Si le chef de l'opposition a des préoccupations quant à la façon dont le rapport a été fait, je ne comprends pas pourquoi il ne les a pas soulevées pour que les changements soient apportés quand il était ministre des Finances au sein du gouvernement même qui a commandé le rapport.



Je pense qu'il est très clair que les experts, le personnel enseignant, les élèves et les gens du Nouveau-Brunswick ont eu l'occasion de participer au rapport. Le rapport était très exhaustif et inclusif, et je pense qu'il est très clair que, selon le rapport, selon un grand nombre d'experts et selon la majorité des documents sur le sujet, l'immersion en français en 1<sup>re</sup> année est une meilleure option parce que l'apprentissage commence plus tôt. Les gens disent qu'il vaut mieux apprendre une deuxième langue le plus tôt possible, ce qui comprend le porte-parole de l'opposition en matière de l'Éducation, qui a dit très clairement qu'il valait mieux apprendre une deuxième langue le plus tôt possible. Voilà pourquoi nous offrons le programme aux enfants de notre province.

**M. Higgs** : Malheureusement, les résultats ne démontrent pas que le programme est un succès. Nous n'avons pas été témoins de succès en plus de 40 ans. Nous n'avons pas été témoins de succès au sein de notre système d'éducation. Nous avons en fait été témoins d'un grave problème de cloisonnement. Environ 80 % de nos enfants finissent le programme sans être complètement bilingues et, à mon avis, c'est vraiment dommage. Évidemment, dans certains cas, les résultats scolaires ne satisfont qu'aux normes de base. Voilà qui n'est tout simplement pas acceptable.

Les médias m'ont demandé si, pendant la nouvelle année, je continuerais à poser des questions sur l'éducation au premier ministre. J'ai répondu que je le ferais aussi longtemps que je recevrais des notes comme celle que je m'apprête à lire : En tant qu'enseignante, je parle au nom du groupe quand je dis que nous n'avons aucune voix. On ne demande jamais au personnel enseignant ce qui pourrait améliorer notre système d'éducation, nous ne sommes jamais consultés au sujet de ce qui, à notre avis, fonctionnerait ou non, personne ne vient voir quels sont les besoins dans la salle de classe. Nous n'avons pas le droit de nous exprimer. C'est comme si nous devions faire vœu de silence à notre insu quand nous devenons enseignants.

Le premier ministre acceptera-t-il de travailler avec les membres du personnel enseignant, de les laisser s'exprimer et de permettre le partage de leur expérience?

**Le président** : Le temps est écoulé.

**L'hon. M. Gallant** : Bien sûr, je ne sais pas qui a écrit au député d'en face. Je souhaite certainement que la personne qui lui a écrit ait reçu la visite de quelqu'un ou qu'elle ait eu l'occasion de faire part de ses préoccupations et de ses idées au gouvernement. Nous aimerions que ce soit le cas pour chaque personne. Évidemment, cela est parfois difficile, mais je peux vous dire que nous faisons tout notre possible pour écouter le personnel enseignant, les éducateurs, les élèves et les dirigeants communautaires.

Nous rencontrons régulièrement les dirigeants de notre système d'éducation. Pas plus tard que cette semaine, certains de nos ministres ont rencontré des dirigeants de notre système d'éducation. Je peux vous dire que j'ai visité des écoles — beaucoup d'écoles — depuis que je suis premier ministre et avant que je le devienne. J'ai visité des classes. J'ai écouté les préoccupations et les idées des gens. Le ministre de l'Éducation et moi avons rencontré plus de



100 enseignants pendant une journée où nous avons écouté leurs idées et leurs préoccupations. Nous faisons tout notre possible pour être à l'affût de la meilleure façon d'offrir les programmes d'éducation dans la province.

**M. Higgs** : Nous nous apprêtons à quitter l'Assemblée et à retourner dans notre circonscription — auprès de notre famille et de nos proches. Nous entamons une saison de célébrations et de réflexion. Au moment où le premier ministre profite des célébrations du temps des fêtes en compagnie de sa famille, je souhaite sincèrement qu'il trouve du temps pour réfléchir à la volonté des parents, du personnel enseignant, des enseignants retraités et de toute la population du Nouveau-Brunswick d'avoir le meilleur système d'éducation qui soit pour nos enfants.

Ce qui est navrant de tout le débat, c'est que nous voulons tous la même chose, mais nous parvenons difficilement à nous accorder sur les moyens d'y arriver. J'espère que le premier ministre annoncera que le changement du programme d'immersion précoce sera mis en veilleuse au moins jusqu'à ce que nous obtenions les résultats pour la 3<sup>e</sup> année, jusqu'à ce que le gouvernement demande aux membres du personnel enseignant de s'exprimer publiquement en affirmant qu'il veut leur coopération. Il a besoin de leur coopération. Il a besoin de leur aide.

Il s'agit d'une façon de faire preuve de coopération et de détermination pour remettre notre système d'éducation en état — un système qui a désespérément besoin d'être remis en état et qui a désespérément besoin de l'avis du personnel enseignant. Nous voulons que ce soit des enseignants passionnés qui retournent en classe pour enseigner. Nous avons besoin d'eux.

**L'hon. M. Gallant** : D'ici à septembre 2017, nous rétablirons en 1<sup>re</sup> année le point d'entrée au programme d'immersion en français. Il est important de noter, pour plonger au coeur de certains des arguments du chef de l'opposition, que le programme ne sera pas mis en oeuvre exactement comme il l'a été dans le passé. Nous reconnaissons que des défis se posent, qu'il y a eu des défis dans le passé et que la façon dont le programme était mis en oeuvre a suscité des problèmes que nous devons régler. Nous le comprenons. Nous avons écouté le personnel enseignant à cet égard. Nous le savons et nous ferons de notre mieux pour réduire l'ampleur de ces difficultés et les surmonter.

Nous ferons notre possible pour nous assurer d'avoir les bonnes ressources en place pour que le programme soit un succès, et que, de façon générale, nous obtenions les résultats que nous voulons de notre système d'éducation. Je peux vous dire que nous y arriverons notamment en écoutant le personnel enseignant, les éducateurs et les dirigeants communautaires, mais aussi en investissant davantage dans l'éducation. Je suis très fier de promettre encore aujourd'hui que nous serons le gouvernement qui aura investi le plus au chapitre de l'éducation de l'histoire de notre province.

**M. Higgs** : À ce moment-ci de l'année, pendant le temps des fêtes, on a toujours tendance à chercher des sujets d'encouragement et de coopération. Évidemment, je suis encouragé par les propos indiquant que le programme d'immersion ne sera pas mis en oeuvre de la même façon



qu'il l'a toujours été. À mon avis, il s'agit en quelque sorte d'un argument de base, de dire que nous continuons de faire les choses comme nous les avons toujours faites même si cela ne fonctionne tout simplement pas et que, si cela ne fonctionne pas, nous avons alors une raison de changer notre façon de faire. Je trouve encourageant d'entendre cela.

Je trouve encourageant d'entendre que nous parlerons bel et bien au personnel enseignant et que nous obtiendrons vraiment leur apport, nous dit-on. Un programme mis en oeuvre de façon très, très différente qu'auparavant et tenant compte des défis à relever en milieu scolaire représente un point de départ qui permet d'affirmer : D'accord, ce sera différent. Il s'agit d'un point de départ qui nous permettra de tourner la page pour commencer la nouvelle année et de demander : Comment pouvons-nous réellement travailler ensemble pour le bien de nos élèves et de notre province? J'espère sincèrement que cela montre que nous nous pencherons vraiment sur le sujet et que nous laisserons le personnel enseignant décider de ce qui fonctionne ou non.

Ne nous concentrons pas seulement sur la langue. Concentrons-nous aussi sur toutes les autres matières pour que les résultats de nos élèves s'améliorent dans chacune d'entre elles.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : J'apprécie les propos du chef de l'opposition, mais je veux simplement faire remarquer que c'est ce que j'ai dit à plusieurs reprises, lors des dernières semaines. J'ai effectivement dit que nous n'allions pas faire exactement comme cela avait été fait auparavant. Cependant, nous avons posé comme principe d'avoir le point d'entrée de l'immersion précoce en français dès la 1<sup>re</sup> année, et nous allons nous assurer d'y parvenir.

Nous allons suivre le principe selon lequel le plus tôt possible il est donné à quelqu'un la chance d'apprendre une deuxième langue, meilleures sont les possibilités que cette personne en soit capable. Pour nous, il a toujours été entendu que, oui, nous allons avoir, dès la 1<sup>re</sup> année, le point d'entrée de l'immersion précoce en français.

Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire les investissements nécessaires en vue d'atténuer les problèmes que nous avons vus auparavant dans le système pour ce qui est de l'immersion. Cela a toujours été notre intention et le but de nos investissements. Dans les mois à venir, nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir en vue de nous assurer que ce sera un gage de succès pour notre système d'éducation.



[Traduction]

## Premières nations

**M. Fitch :** J'aimerais faire le suivi auprès de la ministre des Finances sur la question des accords avec les Premières nations dont nous avons parlé plus tôt dans la semaine. Comme le sait la ministre, les accords actuels incitent entièrement les détaillants situés dans une réserve à augmenter leurs ventes au détail afin d'obtenir le remboursement de 95 % de la taxe dont ils sont les seuls à pouvoir bénéficier. Ainsi, en ce qui concerne les produits soumis à une taxe élevée, comme les cigarettes et l'essence, le remboursement de la taxe permet aux détaillants autochtones de récolter plus de 6 ¢ par paquet de cigarettes et plus de 25 ¢ par litre d'essence. Il est logique qu'ils profitent d'un tel avantage pour fixer des prix concurrentiels, ce qui fait augmenter leurs ventes et leurs remboursements de la taxe.

En fait, si l'on examine la situation, on constate qu'ils ne font pas de la vente au détail. Ils mènent des activités de prélèvement de taxes. Qui pourrait les blâmer, vraiment? La ministre des Finances doit se rendre compte que la situation entourant de telles activités de prélèvement de taxes est incontrôlable. La ministre convient-elle qu'il faut remédier à la situation?

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers :** J'aimerais remercier le député d'en face de la question, car elle me donne l'occasion de dire que nous souhaitons travailler avec nos Premières nations afin d'assurer une modernisation et de réaliser des améliorations là où nous le pouvons.

Ce qui nous distingue des gens d'en face, c'est que nous valorisons les relations que nous entretenons avec les Premières nations. Nous accordons aussi de l'importance à la raison d'être de divers régimes fiscaux. Ils ont une raison d'être sur le plan social et économique, comme sur le plan de la compétitivité et de la répartition de l'aide. L'approche de l'ancien gouvernement n'est pas celle que nous avons choisi d'adopter. Nous choisissons de continuer à collaborer avec nos Premières nations, à les aider et à travailler avec elles pour que, ensemble, nous développions notre économie, au Nouveau-Brunswick.

**M. Fitch :** Je pense que la ministre doit tenir compte du fait que le gouvernement n'a pas mené certaines consultations. La protection des sources de recettes est importante, selon les propos de la ministre, mais nous pouvons constater que plus de 85 stations-service au Nouveau-Brunswick ont fermé au cours des cinq dernières années. Le gouvernement sait que l'une des principales causes de fermeture est l'effet de distorsion qu'entraînent les accords avec les Premières nations sur les ventes au détail et les marges. La ministre assurerait-elle aux détaillants indépendants que le gouvernement appuie bel et bien leurs activités et veillera à ce qu'ils ne fassent plus l'objet d'un traitement injuste ou inéquitable en raison de politiques publiques?

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers :** En tant que gouvernement, nous sommes toujours préoccupés par le fait que les politiques publiques soient justes et nous continuerons de l'être. Je veux en outre



souligner que, pour diverses raisons, des entreprises peuvent démarrer ou cesser leurs activités et d'autres peuvent prospérer ou être mal en point. Nous révisons actuellement les accords de partage des recettes fiscales. Notre travail se déroule bien. Nous avons de bonnes relations, nous avons amélioré les relations que nous entretenons avec nos Premières nations et nous continuerons de collaborer avec elles. Beaucoup de progrès ont été accomplis grâce aux discussions et à la collaboration.

Je devrais aussi dire que je ne rencontre pas seulement une ou deux parties prenantes. Je rencontre diverses parties prenantes. Notre rôle au sein du gouvernement consiste notamment à écouter tous les points de vue. C'est ce que nous faisons, en tenant compte de l'ensemble des points de vue. Merci.

**M. Fitch :** La ministre des Finances ne comprend pas. Le tout est une menace pour les sources de recettes, les sources de recettes que la ministre a parlé de protéger plus tôt pendant la session. En tout, 85 entreprises ont fermé, ce qui correspond à une perte de recettes fiscales pour les coffres du gouvernement de près de 50 millions de dollars, et le chiffre continue d'augmenter.

La meilleure façon de régler le problème est de faire en sorte que le remboursement de la taxe versé aux Premières nations ne soit pas fixé en fonction des ventes au détail ; il faut un mécanisme qui fonctionne autrement et qui ne favorise pas la concurrence injuste avec les détaillants indépendants. Afin d'établir le budget provincial avec certitude, de veiller à l'équité entre les Premières nations et d'éviter qu'une distorsion ne touche les détaillants hors réserve, la ministre doit insister pour que les nouveaux accords ne soient plus basés sur les ventes au détail. La ministre fermera-t-elle les yeux sur le risque pour les sources de recettes ou réglera-t-elle la situation une fois pour toutes, sans traîner les pieds?

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers :** Je sais maintenant qui traîne les pieds.

Nous ne traînons pas les pieds. De ce côté-ci, nous travaillons très fort et nous obtenons des résultats. Je continue effectivement, avec tous mes collègues, à évaluer les besoins et défis liés aux différents aspects de notre écosystème et de notre économie. Nous devons procéder ainsi pour prendre de bonnes décisions.

Je tiens à souligner que nous valorisons grandement les relations que nous entretenons avec les Premières nations et que nos Premières nations doivent participer à la croissance de notre économie. Nous travaillerons ensemble, car elles sont nos alliées. Nous sommes leurs alliés. Nous accordons en outre beaucoup d'importance aux petites entreprises. Jusqu'à maintenant, notre réussite sur le plan économique est largement attribuable aux gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent fort dans de petites entreprises, et nous veillerons à ce que cela se poursuive.

(Exclamation.)



**Le président :** Vous avez terminé. Vous avez posé trois questions.

### Qualité de l'eau

**M. Coon :** Au cours des dernières semaines, il a beaucoup été question dans les médias de la qualité de l'eau à la plage Parlee, à la plage Murray, à la plage de Cap-Brûlé et à la plage de l'Aboiteau. Cela ne date toutefois pas d'hier. Des études qui remontent à 1999 indiquent les sources de contamination. En fait, la seule chose qui s'est passée entre-temps, c'est que, depuis 2001, la surveillance de la qualité de l'eau est assurée par le ministère du Tourisme, alors que celle-ci était auparavant assurée par le Bureau du médecin-hygiéniste en chef.

Ma question s'adresse au premier ministre, car cela le touche directement : Confiera-t-il de nouveau au Bureau du médecin-hygiéniste en chef la responsabilité d'assurer la surveillance de la qualité de l'eau aux plages de la baie de Shediac, une responsabilité qu'assume actuellement le ministère du Tourisme?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle :** J'aimerais remercier le député d'en face pour sa question. La qualité de l'eau à la plage Parlee, à vrai dire pour toutes les plages du Nouveau-Brunswick, est une préoccupation pour notre gouvernement. Effectivement, nous sommes très au courant de la préoccupation concernant la qualité de l'eau, particulièrement à la plage Parlee.

C'est pourquoi notre gouvernement a mis sur pied un comité qui regroupe le ministère de la Santé, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et également le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, et qui aura pour tâche d'analyser toute la question.

Donc, ce groupe de travail aura pour tâche de trouver les causes du problème que l'on retrouve sur cette plage entre autres. Vous pouvez être certain que d'ici le printemps prochain un rapport sera soumis et que des actions seront prises pour faire en sorte que des solutions soient trouvées pour ce joyau touristique de la province.

[Traduction]

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Coon :** Il est bon de constater que le ministre fait preuve d'initiative quant à la situation. Toutefois, il reste que c'est le ministère du Tourisme qui demeure chargé de surveiller la qualité de l'eau. Dans sa plateforme électorale, le premier ministre s'est engagé à assurer l'indépendance des médecins-hygiénistes. Nous voilà donc, à mi-mandat, et l'engagement n'a toujours pas été rempli. Le fait que, l'été dernier, malgré le niveau élevé de contamination fécale, la baignade n'ait pas été interdite aux plages de la baie de Shediac est un parfait exemple illustrant pourquoi il faut assurer l'indépendance du médecin-hygiéniste en chef. Voici



la question : Quand le premier ministre déposera-t-il un projet de loi afin d'assurer l'indépendance des médecins-hygiénistes par rapport au gouvernement, comme il l'a promis?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Encore une fois, je veux remercier le député pour sa question. Ici, je veux préciser une chose : La personne qui prend un échantillon d'eau n'est pas nécessairement celle qui en fait l'analyse. Selon ma compréhension, l'analyse se fait par le ministère de la Santé. Donc, il ne faut pas ici mélanger le fait qu'un organisme qui collige l'échantillon est celui qui en fait l'analyse.

Cela étant dit, il faut savoir que, à titre de participants au groupe de travail que nous avons formé, les gens du ministère de la Santé vont se pencher sur le développement d'un nouveau processus de surveillance de la qualité de l'eau sur les lieux récréatifs. De plus, nous allons étudier les différentes méthodes utilisées dans les autres provinces, afin d'améliorer la situation. C'est dans cette optique-là que nous travaillons afin de nous assurer que nos plages sont de beaux endroits touristiques pour notre province et sécuritaires pour la baignade.

[Traduction]

**M. Coon** : Les gouvernements se sont succédé, mais n'ont pas réussi à régler le problème ; les gens de la province, en plus de vouloir que le problème soit enfin réglé, veulent donc savoir une chose. Le premier ministre peut-il nous assurer que, l'été prochain, si le niveau de contamination aux plages de la baie de Shediac dépasse encore les limites acceptables, la baignade y sera interdite lorsque ce sera nécessaire?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, un comité de travail va regarder aux sources de cette pollution afin de trouver des solutions concrètes. Notre but n'est pas de fermer la plage, mais de trouver des solutions.

Notre gouvernement est conscient du défi rattaché à un problème qui existe depuis plusieurs années. Vers 1998, si je me rappelle bien, un groupe de travail avait établi un processus pour indiquer quand il y avait un problème avec les eaux de la plage. Comme on nous indique qu'il y a encore des problèmes sur cette plage, cela veut dire qu'aucune solution n'a encore été trouvée. Donc, nous nous engageons à agir. Nous avons déjà mis sur pied un groupe de travail, car nous voulons trouver les sources de cette pollution afin de nous assurer que, dès l'été prochain, les gens pourront utiliser ces différentes plages de la province.



[Traduction]

## Rapport de la vérificatrice générale

**M. K. MacDonald** : Opportunités Nouveau-Brunswick n'a pas vraiment permis à de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick de trouver un emploi et de toucher un chèque de paye. La vérificatrice générale a récemment confirmé qu'ONB avait échoué dans un autre aspect de son mandat, soit de prouver qu'elle avait mis en oeuvre les recommandations que la vérificatrice avait formulées pour éviter un autre fiasco comme celui d'Atcon. En mars 2015, Stephen Lund, dirigeant d'ONB, a affirmé qu'ONB verrait à la mise en oeuvre, dans un délai de six mois, de ces recommandations. En octobre 2015, le discours avait changé, et la nouvelle date cible était en mars 2016. Toutefois, nous avons récemment appris que la vérificatrice générale avait tenté de prouver si ses recommandations avaient vraiment été mises en oeuvre et qu'ONB ne s'était pas montrée particulièrement coopérative. Le rapport de la vérificatrice générale a-t-il préoccupé la ministre du Développement économique?

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Landry** : Je suis très heureuse de pouvoir parler de ce qu'a fait Opportunités Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à la mise en oeuvre des 19 recommandations formulées par la vérificatrice générale dans son rapport émis en mars 2015. Toutes les recommandations ont été adressées et des procédures strictes et très rigoureuses ont été mises en place pour ce qui est du financement aux entreprises du Nouveau-Brunswick. Oui, Opportunités Nouveau-Brunswick a mis en oeuvre toutes les recommandations de la vérificatrice générale. Certaines avaient trait aux octrois de financement des entreprises, et je pense qu'Opportunités Nouveau-Brunswick a travaillé avec acharnement pour mettre en place toutes les recommandations. Cet organisme a également...

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

**M. K. MacDonald** : Permettez-moi de lire un passage tiré directement du volume III du rapport de la vérificatrice générale.

*3.31 Nos procédures de suivi consistent à examiner les assertions faites par les entités auditées pour leur exactitude en examinant les nouvelles initiatives ou celles améliorées qui ont été mises en oeuvre par ONB et à vérifier s'il existe des éléments probants pour s'assurer que la mise en oeuvre a en effet eu lieu. Dans le cas en question, ONB a indiqué que*

C'est là que ce qui a été dit diffère quelque peu de la réalité.

« nous venons à peine de commencer à introduire les mesures dans le présent exercice [...] ». »



L'effet concret découlant de l'affirmation est que la vérificatrice générale ne pourra pas procéder avant 2017 à des vérifications relativement aux dires de M. Lund. Nous avons un exemple qui remonte à 2010 ; M. Lund travaillait alors en Nouvelle-Écosse et, là aussi, il avait perdu la faveur du vérificateur général. Nous constatons donc un parcours...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Landry** : Je suis très heureuse de me lever encore une fois pour féliciter Opportunités Nouveau-Brunswick et pour souligner le travail qui a été fait en ce qui a trait aux recommandations de la vérificatrice générale. Les 19 recommandations ont été mises en oeuvre, et nous avons un processus très rigoureux en matière d'octroi d'une aide financière aux entreprises du Nouveau-Brunswick.

J'aimerais en profiter pour parler des résultats extraordinaires en termes de création d'emplois au Nouveau-Brunswick : Au cours des dernières années, plus de 9 000 emplois ont été créés. Près de 3 000 de ces emplois ont été créés grâce à l'appui donné aux entreprises du Nouveau-Brunswick par Opportunités Nouveau-Brunswick. De ces 3 000 emplois, plus de 1 400 sont des emplois réels. Ce ne sont donc pas seulement des promesses d'emplois, mais ce sont des emplois réels pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Madame la ministre. Le temps consacré aux questions orales est écoulé.

